

Certificat de non contre-indication médicale à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives dont activités aquatiques.

Je soussigné(e), , docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour,
M et n'avoir constaté qu'il/elle ne présente aucune
contre-indication apparente :

pour une candidature à la préformation au métier d'éducateur sportif : activités de pleine nature, jeux d'opposition et sports collectifs, préparation physique générale, haltérophilie, musculation ;

pour une candidature au BNSSA :

à la pratique de la natation et du sauvetage aquatique ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade dont d'accès payant.

Ce sujet présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une faculté d'élocution et une acuité auditive normales, lui permettant d'entendre une voie normale à cinq mètres (prothèse auditive tolérée), ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

Ce sujet présente en particulier une intégrité fonctionnelle des membres supérieurs et inférieurs lui permettant :

- d'effectuer un sauvetage en utilisant les techniques de prises et dégagements ;
- de transporter une victime dans l'eau et hors de l'eau ;
- de pratiquer seul les gestes du massage cardiaque externe à la ventilation artificielle.

ACUITE VISUELLE :

Sans correction :

- Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour chaque œil.
Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10
- Cas particulier : Dans le cas d'une œil amblyope le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10).
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.
- Cas particulier : Dans le cas d'un œil amblyope le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

La un vision nulle à œil (énucléation par exemple) est une contre-indication.

Fait à :, le

Cachet du praticien :

Signature :